

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Motion

Urgent / Dringend

Département / Departement

4. DEET / DVER

Auteur / Urheber

1. Coauteur / 1. Miturheber

Maret Marianne, PDCB

Voide Nicolas, PDCB

2. Coauteur / 2. Miturheber

3. Coauteur / 3. Miturheber

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

PDCB [Buttet Jérôme ]

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

Une solution concrète pour les emplacements dédiés aux gens du voyage

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Lassé par les non-réponses du Conseil d'Etat quant à la problématique des gitans et en particulier des emplacements qui devraient leur être dédiés, le groupe démocrate-chrétien du Bas propose que : compte tenu de l'acceptation de la LAT par le peuple suisse qui aura pour conséquence l'obligation pour notre canton de revoir son plan directeur, une modification de la fiche de coordination y relative soit effectuée. Celle-ci aurait pour objectif la fixation par le canton de 3 emplacements, un dans chaque région, affectés aux gens du voyage.

Il n'est pas normal que seule la ville de Martigny amène une réponse en la matière. De même il est trop facile pour le Conseil d'Etat de se réfugier derrière les communes pour ne pas agir au-delà des aspects liés à l'aménagement du territoire, d'importantes notions de sécurité sont en jeu et, décemment cela ne peut-être que le gouvernement valaisan qui propose une solution.

En ce sens le PDCB, par cette motion demande que le canton fasse l'acquisition des terrains destinés à recevoir les gitans afin que la sécurité y soit assumée par la police cantonale et non pas par la police communale concernée, de la même manière l'entretien en incomberait au canton.

Pour atteindre ces objectifs il est impératif d'avoir une base légale adaptée et cette adaptation passe par l'implémentation précise de ces dispositions dans le plan directeur cantonal via une fiche de coordination qui ne se contente plus de stipuler : "le stationnement pour les gitans pose actuellement des problèmes en Valais" (fiche de coordination A4/2). De surcroît, dans son principe numéro 6 cette fiche dit : " créer des aires de stationnement adéquates pour les gitans et assurer la gestion de ces places d'entente avec les communes concernées".

Un groupe de travail est à l'oeuvre depuis 15 ans pour proposer des solutions que l'on attend toujours, il est temps que le canton prenne le taureau par les cornes afin que ce qui s'est passé à Collombey-Muraz ne se reproduise pas dans d'autres communes valaisannes et afin que la municipalité de Martigny, que nous remercions au passage, ne soit plus seule à assumer cette charge.

**Conclusion / Schlussfolgerung**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est prié de modifier la fiche de coordination A4/2 du plan



Grand Conseil  
Grosser Rat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

directeur cantonal afin de concrétiser la définition des emplacements dédiés à l'accueil des gens du voyage.

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

14/05/2013

Signature / Unterschrift

---

